



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2022/11/28/1 portant sur

L'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24 OCTOBRE 2022

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 28 novembre 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Philippe LOOS - **Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

Monsieur Jean-Paul CATANESE - **Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Mme Maryline PELOU – **inspectrice des finances publiques** à la Division pilotage de l'action économique

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARTINON Martine, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

44 Membres participants, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DALBERA Renaud, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETAYER Chantal, MASSÉ Philippe, PONSART Pascal, SABATIER Marion, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAPIERRE Nathalie, MESSIKA Cyril, PUY Michel, ROUGET Sylvain, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**



EXCUSÉS

Monsieur PERUGINI Francis, **Président Honoraire**,
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, CHAUMIER Eric, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, TRIPODI Christophe, **Membres Élus Titulaires.**

Madame et Messieurs, FLORENCE Patrick, LUNDQVIST Nathalie, SERVANT Lionel, **Membres Associés,**

Messieurs, BALDET Christophe, LEVI Jean-Pierre, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, Présidents Honoraires,
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, DUPHIL Thierry, GINO Bertrand, MOULARD Patrick, TEBOUL Thierry, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENSA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés,**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, CERAGIOLI Geneviève, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION, Nicolas RIERA Julien, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VU

- Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

CONSIDÉRANT

- ✎ Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ;
- ✎ Que conformément à l'article 53, 2^{ème} alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- ✎ Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 octobre 2022 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 25 novembre 2022, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 28 novembre ;

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **APPROUVENT** sans réserve les termes de ce procès-verbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64 **Nombre de déports 0**
Nombre de participants au vote : 44 (quorum : 33, atteint)
Nombre de votes exprimés : 38

Abstention : 6 Contre : 0 Pour : 38

Nice, le 28 novembre 2022

Le Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI



Le Président

Jean-Pierre SAVARINO